Communauté de Communes du Pays de Mormal

Modification simplifiée n°1 et révisions allégées n°1, n°2 et n°3 du PLUi
REGLEMENT GRAPHIQUE

Planche B : Commune de Bousies

1:1 500

Vu pour être annexé à la délibération du 24/11/2021
approuvant les dispositions de la modification simplifiée n°1
et les révisions allégées n°1, n°2 et n°3 du PLUi.

Fait à Le Quesnoy, le 24/11/2021
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

PLUi APPROUVE LE : 29/01/2020
MODIFICATION SIMPLIFIEE n°1 LE : 24/11/2021
REVISION ALLEGEE n°1 LE : 24/11/2021
REVISION ALLEGEE n°2 LE : 24/11/2021
REVISION ALLEGEE n°3 LE : 24/11/2021

auddicé urbanisme
auddice.com
Agence Hauts-de-France (siège social) — ZAC du Chevalement, 5 rue des Mésanges, 59286 Roost Warendin, 03 27 97 94 39
Agence Val-de-Loire — Zone d'activités Ecopark, Rue des Petites Granges, 45400 Saumur, 02 41 51 98 39
Agence Seine-Normandie — Parc d'activités Le Long Buisson, 380 rue Clément Ader- Bât. 1, 27930 Le Vieil Evreux, 02 32 32 51 28
Agence Grand-Est — Espace Sainte-Croix, 6 place Sainte-Croix, 51060 Châlons-en-Champagne, 03 26 64 05 01

Réalisé le: 17/11/2021

Légende

Contexte :
- Parcelles
- Bâti

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme :
- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme :
- Patrimoine bâti remarquable
- Petit patrimoine
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L151-38 du Code de l'Urbanisme :
- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion :
- Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

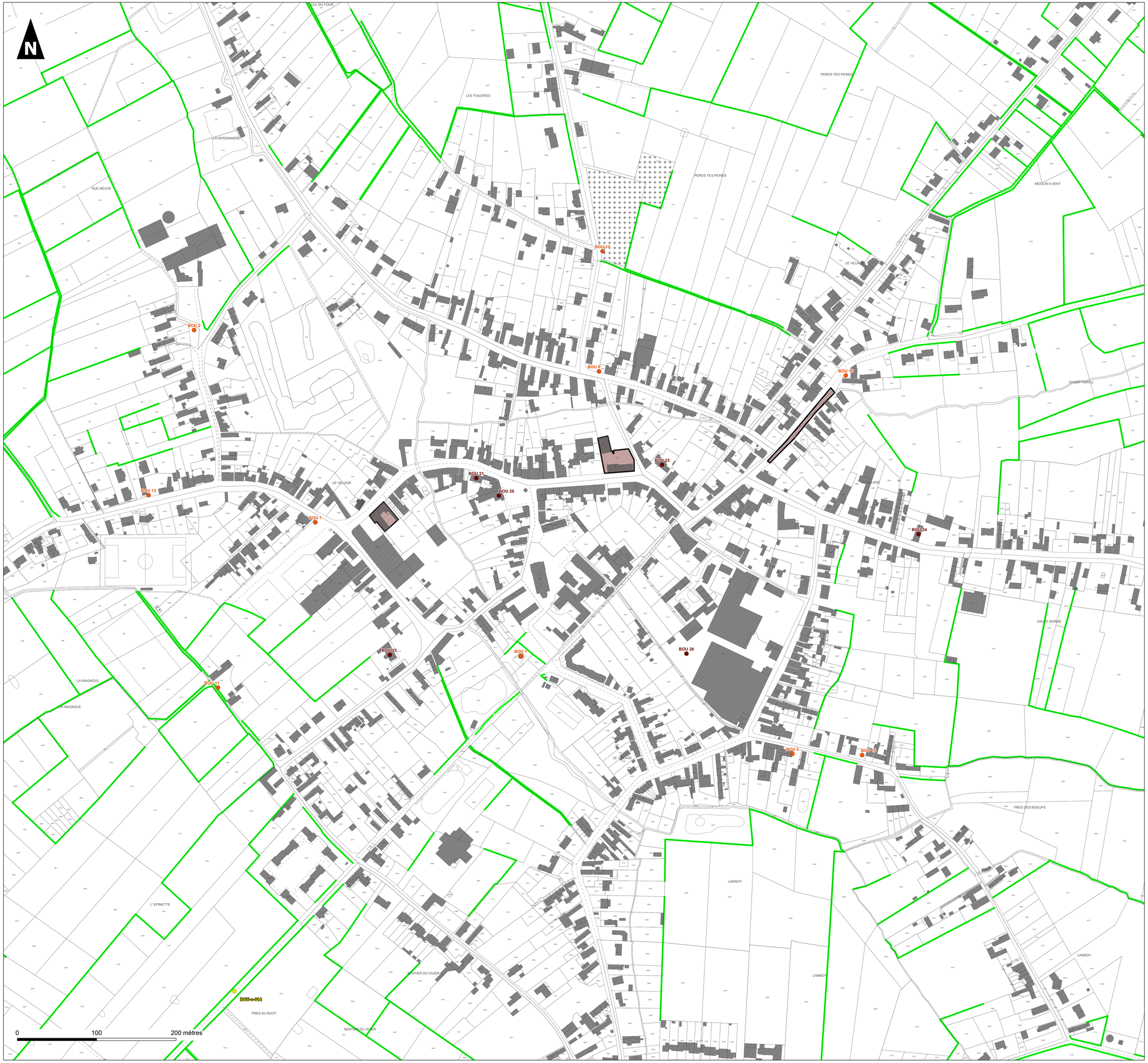

Communauté de Communes du Pays de Mormal

Modification simplifiée n°1 et révisions allégées n°1, n°2 et n°3 du PLUi
REGLEMENT GRAPHIQUE

Planche B : Commune de Jolimetz

1:1 500

Vu pour être annexé à la délibération du 24/11/2021
approuvant les dispositions de la modification simplifiée n°1
et les révisions allégées n°1, n°2 et n°3 du PLUi.

Fait à Le Quesnoy, le 24/11/2021
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

PLUi APPROUVE LE : 29/01/2020
MODIFICATION SIMPLIFIEE n°1 LE : 24/11/2021
REVISION ALLEGEE n°1 LE : 24/11/2021
REVISION ALLEGEE n°2 LE : 24/11/2021
REVISION ALLEGEE n°3 LE : 24/11/2021

auddicé urbanisme
auddice.com
Agence Hauts-de-France (siège social) — ZAC du Chevalement 5 rue des Molettes 59286 Roost Warendin 03 27 97 36 39
Agence Val-de-Loire — Zone d'activités Ecopark Rue des Petites Granges 45400 Saumur 02 41 51 98 39
Agence Seine-Normandie — Parc d'activités Le Long Buisson 380 rue Clément Ader- Bât. 1 27700 Le Vieil Evreux 02 32 32 51 28
Agence Grand-Est — Espace Sainte-Croix 6 place Sainte-Croix 51060 Châlons-en-Champagne 03 26 64 05 01

Réalisé le: 17/11/2021

Légende

Contexte :
- Parcelles
- Bâti

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme :
- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme :
- Patrimoine bâti remarquable
- Petit patrimoine
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L151-38 du Code de l'Urbanisme :
- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion :
- Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

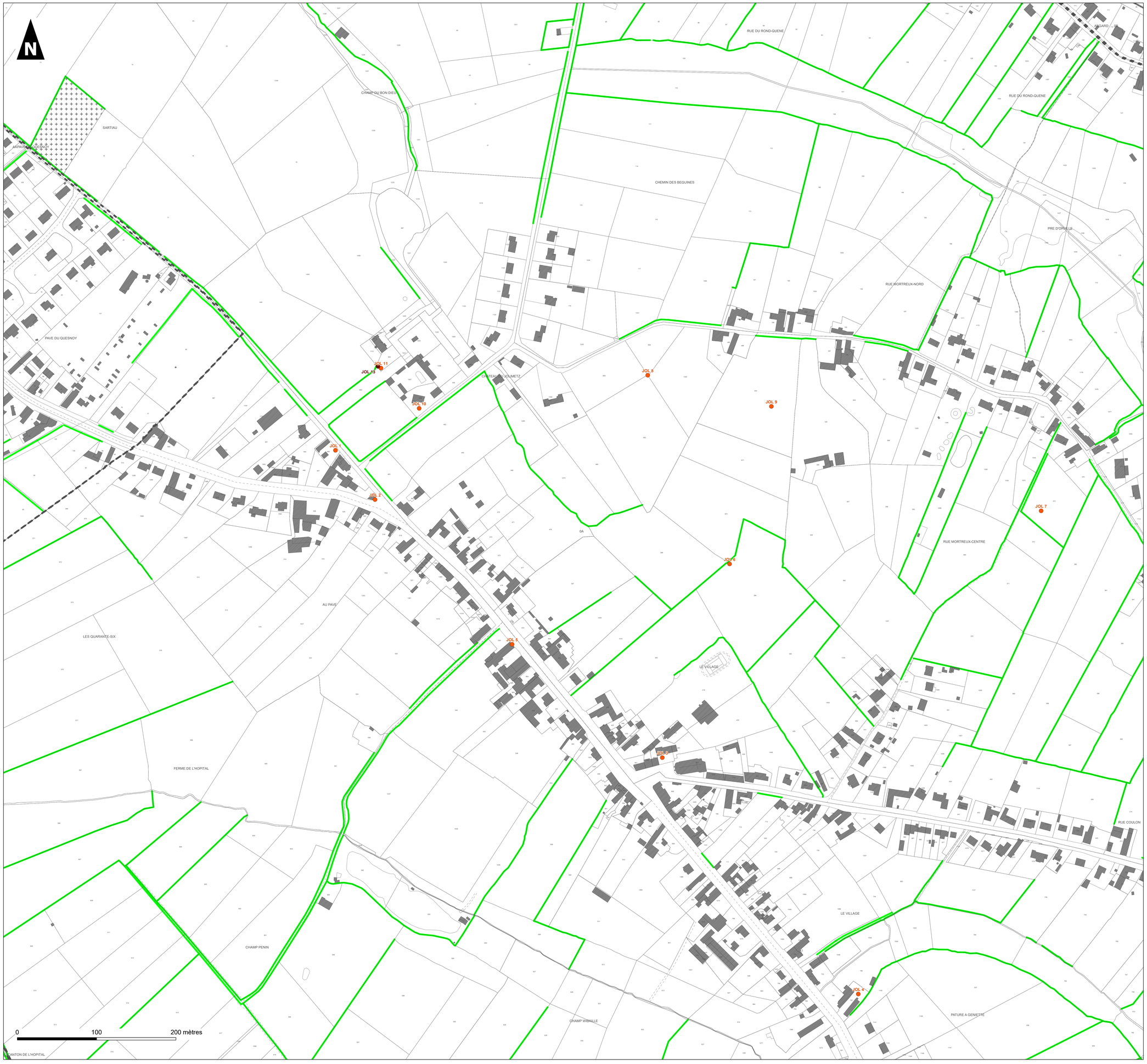

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Amfroiprêt

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

AMF 4

AMF 3

Amfroiprêt

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Audignies

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

AUD 1
AUD 2
AUD 3
AUD 7
AUD 8
AUD 9
BAV 2

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Bavay

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

BAV 46
BAV 44
BAV 45
BAV 47
BAV 48
BAV-o-001
BAV-o-002
BAV 11
BAV 9
BAV 42
BAV 41
BAV 39
BAV 56
BAV 40
BAV 17
BAV 35
BAV 54
BAV 34
BAV 31
BAV 5
BAV 55
BAV 37
BAV 38
BAV 32
BAV 36
BAV 28
BAV 29
BAV 30
BAV 189
BAV 53
BAV 20
BAV 57
BAV 1
BAV 212
BAV 27
BAV 25
BAV 58
BAV 50
BAV 49
BAV 52
BAV 51
BAV 59
BAV 6

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Beaudignies

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

- Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

BEA 7
BEA 3
BEA 9
BEA 8
BEA 12
BEA 10
BEA 12
BEA 2

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Bellignies

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

BEL 27
BEL 33
BEL 28
BEL 30
BEL-o-004
BEL 25
BEL-o-005
BEL 31
BEL 7
BEL-o-008
BEL-o-002
BEL-o-006
BEL 35
BEL 8
BEL 13
BEL 34
BEL 14
BEL 21
BEL 26
BEL 22
BEL 23
BEL-o-007
BEL-o-003
BEL 32
BEL 11

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Bermeries

ECHELLE
1/5 000

4.2

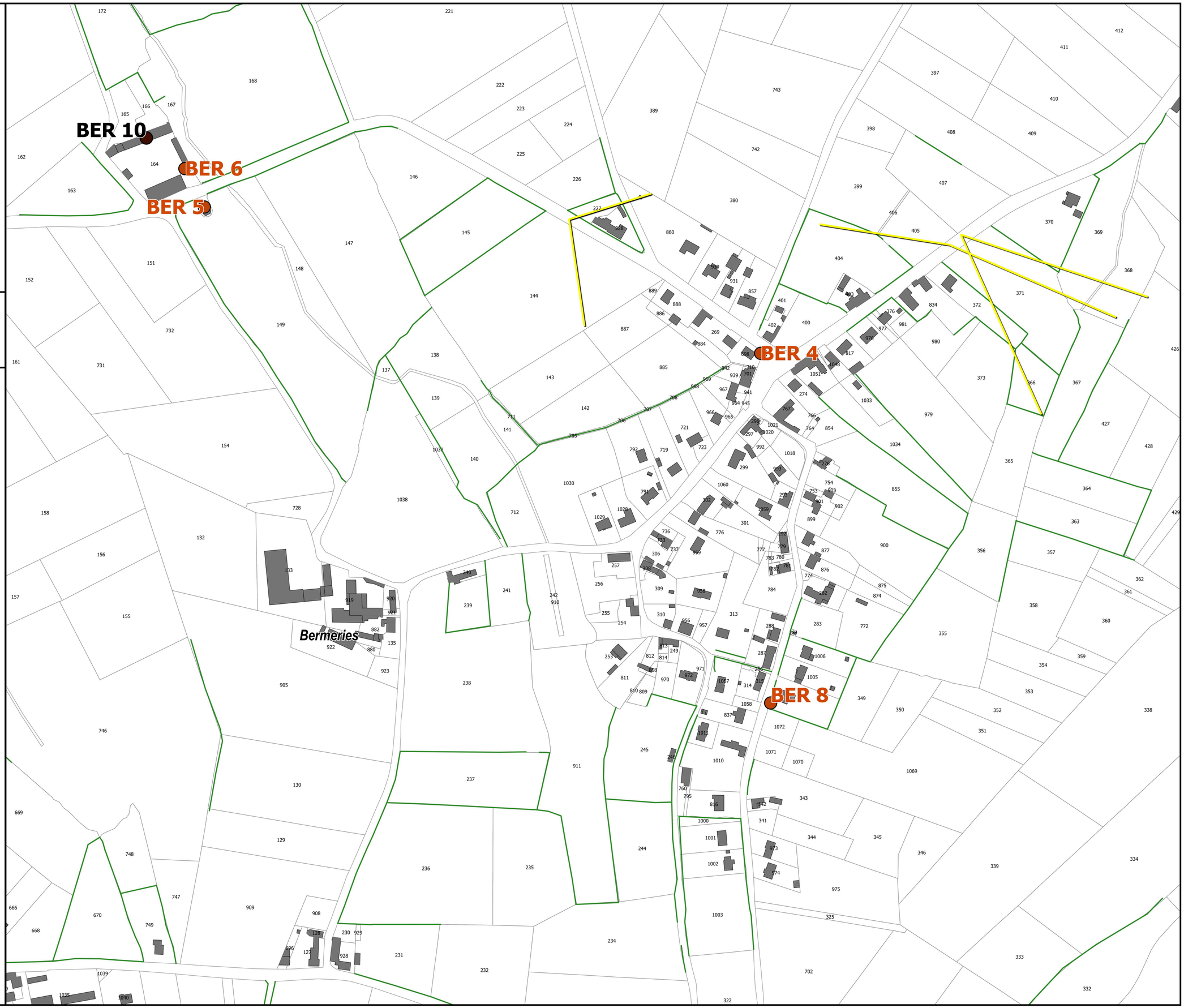

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Bettrechies

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

Bettrechies

BET 1

BET 2

BET 3

BET 4

BET 5

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Bry

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

- Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

BRY 1
BRY 2
BRY 3
BRY 4
BRY 5
Bry

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Croix-Caluyau

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

Croix-Caluyau

CRO 1

CRO 2

CRO 3

CRO 4

CRO 5

CRO 6

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Englefontaine

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

Englefontaine

ENG 18
ENG 13
ENG 10
ENG 14
ENG 15
ENG 16
ENG 17
ENG 12
ENG 11
ENG 6
ENG 19
ENG 3
ENG 4
ENG 1

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Eth

ECHELLE
1/5 000

4.2

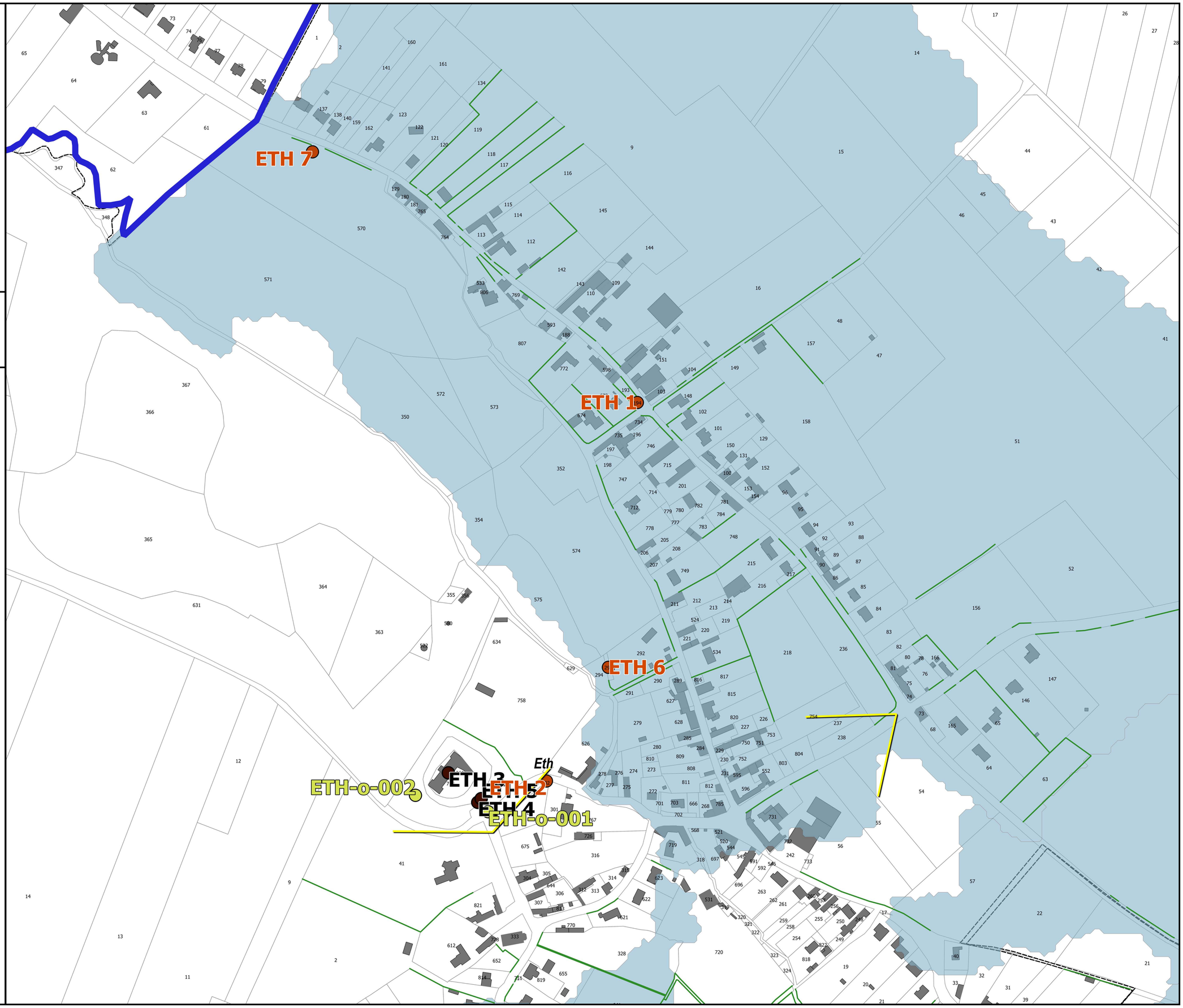

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Fontaine-au-Bois

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

FAB 1
FAB 2
FAB 3
FAB 4
FAB 5
FAB 6
FAB 7
FAB 8

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Forest-en-Cambrésis

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

Forest-en-Cambrésis

FEC 1

FEC 2

FEC 3

FEC 4

FEC 6

FEC 9

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Frasnoy

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

FRA 1
FRA 2
FRA 7
FRA 8
FRA 9

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Ghissignies

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

- Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

Ghissignies

GHI 4
GHI 2
GHI 8
GHI 6
GHI 3

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Gommegnies

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

GOM 8
GOM 25
GOM 14
GOM 12
GOM 29
GOM 32
GOM 28
GOM 41
GOM 20
GOM 17
GOM 33
GOM 23
GOM 27
GOM 31

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Gussignies

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

GUS 5
GUS 12
GUS-o-002
GUS 2
GUS 10
GUS 6
GUS 7
GUS 9
GUS 4
GUS 10
GUS 11
GUS 8

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Hargnies

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

Hargnies

HAR 1

HAR 3

HAR 4

HAR 5

HAR 7

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Hecq

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

ENG 2
HEC 5
HEC 6
HEC 3
Hecq
HEC 4
HEC 2
HEC 8

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Hon-Hergies

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

- Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

HHE-o-006
HHE 16
HHE 12
HHE 19
HHE-o-004
HHE 28
HHE 8
HHE 24
HHE 2
13

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Houdain-lez-Bavay

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

HLB 7
HLB 19
HLB 3
HLB 2
HLB 6
HLB 1
HLB 9

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Jenlain

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

JEN 4
JEN 3
JEN 2
JEN 21
JEN 13
JEN 17
JEN 16
JEN 24
JEN 23
JEN 1
JEN 22
Jenlain

Communauté de Communes du Pays de Mormal

Pays de Mormal
Communauté de Communes

MODIFICATION SIMPLIFIEE du PLUi
REGLEMENT GRAPHIQUE

Planche B : Commune de La Flamengrie

1:1 500

Vu pour être annexé à la délibération du 15/12/2022
approuvant les dispositions de la Modification Simplifiée du PLUi.

Fait à Le Quesnoy, le 15/12/2022
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

PLUi APPROUVE LE : 29/01/2020
MODIFICATION SIMPLIFIEE LE : 15/12/2022

auddicé urbanisme
auddice.com

Agence Hauts de France · Agence Grand Est · Agence Ile de France · Agence Auvergne Rhône-Alpes · Agence Val de Loire · Agence Seine-Normandie · Agence Bourgogne Franche-Comté · Agence Sud · Agence Belgique

Réalisé le: 13/12/2022

Légende

Contexte :
- Parcelles
- Bâti

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme :
- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme :
- Patrimoine bâti remarquable
- Petit patrimoine
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L151-38 du Code de l'Urbanisme :
- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion :
- Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

N

0 — 100 — 200 mètres

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PLANCHE B
Version approuvée le 11/12/2024

Commune de La Longueville

ECHELLE 1/2 000

4.1

Légende

Contexte

Limites communales copier
- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Linéaires de haies existants ou à créer protégés au titre des EBC

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Maillage bocager
- Prairies
- Mares
- Les points de vue
- Les autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme
- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètre réglementaire du patrimoine bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme
- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

LAL 14
LAL 10
LAL 9
LAL 5
LAL 6
LAL 1
12
13
La Longueville
LAL 8
LAL 2
LAL 11
LAL 12
19
20

0 100 200 m

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PLANCHE B
Version approuvée le 11/12/2024

Commune de Landrecies

ECHELLE 1/2 000

4.1

Légende

Contexte

Limites communales copier
- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Linéaires de haies existants ou à créer protégés au titre des EBC

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Maillage bocager
- Prairies
- Mares
- Les points de vue
- Les autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme
- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètre réglementaire du patrimoine bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme
- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

Fontaine-au-Bois

LAN 14
LAN 27
LAN 23
LAN-o-004
LAN-o-003
LAN-o-002
LAN-o-001
LAN 4
LAN 2
LAN 6
36
Landrecies
LAN 28
37
LAN 9
LAN 8
LAN 26
LAN 10
LAN 1
LAN 12
LAN 5

0 100 200 m

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Le Favril

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

LEF 4
LEF 22
LEF-o-002
LEF 1
LEF 38
LEF-o-001
LEF-o-003
LEF 25
LEF 14
LEF 26
LEF 27
LEF 5
LEF 23
LEF 24
LEF 11
LEF 19
LEF 3
LEF 2
LEF 28
LEF 29
LEF 10
LEF 32
LEF 30
LEF 31
LEF 13
LEF 33
LEF 18
LEF 21

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Le Quesnoy

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

LQN 27
LQN-o-002
LQN 34
LQN 25
LQN 26
LQN 24
LQN 14
LQN 40
LQN 23
LQN 7
LQN 22
LQN-o-008
LQN 16
LQN 17
LQN 4
LQN 3
LQN-o-001
LQN 5
LQN 19
LQN 18
LQN 20
LQN 28
LQN 15
LQN 38
LQN 21
LQN 29
LQN-o-009
LQN 2
LQN-o-003
LQN 1
LQN-o-004

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Locquignol

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

LOC 8

LOC 3

LOC 1

LOC 2

LOC 7

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Louvignies-Quesnoy

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

LOU 2
LOU 6
LOU 7
LOU 12
LOU 3
LOU 10
LOU 11

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Maresches

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

MARe 5
MARe 16
MARe 17
MARe 4
MARe 1
MARe 2
MARe 11
MARe 18
MARe 19
MARe 25
MARe 24
MARe 22
MARe 23
MARe 21
MARe 13
MARe 8
Maresches

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Maroilles

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

MARO-O-043
MARo 11
MARo 1
MARo 5
MARo 3
MARo 4
MARo 6
MARo-o-002
MARo-o-033
MARo-o-034
MARo 15
MARo 19
MARo-o-004
MARo-o-003
Maroilles
MARo 23
MARo 12

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Mecquignies

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

MEC 7
MEC 8
MEC 12
MEC 5
MEC 10
MEC 2
MEC 13
Mecquignies

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Neuville-en-Avesnois

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

NEU 2
NEU 10
NEU 7
Neuville-en-Avesnois
NEU 5
NEU 4
NEU 8
NEU 6
NEU 9
NEU 3

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Obies

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

OBI 8
OBI 26
OBI 1
OBI 13
OBI 22
OBI 25
OBI 24
OBI 23
OBI 2
OBI 10
OBI 14

Obies

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Orsinval

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

ORS 1
ORS 2
ORS 3
ORS 4
ORS 5
ORS 8
Orsinval

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Poix-du-Nord

ECHELLE 1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

PDN 18
PDN 3
PDN 7
PDN 19
PDN 4
PDN 16
PDN 15
PDN 2
PDN-o-005
PDN 23
PDN 17
PDN 1
PDN 12
PDN-o-008
PDN-o-009
PDN-o-006
PDN 21
PDN 11
PDN 6
PDN 10

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Potelle

ECHELLE
1/5 000

4.2

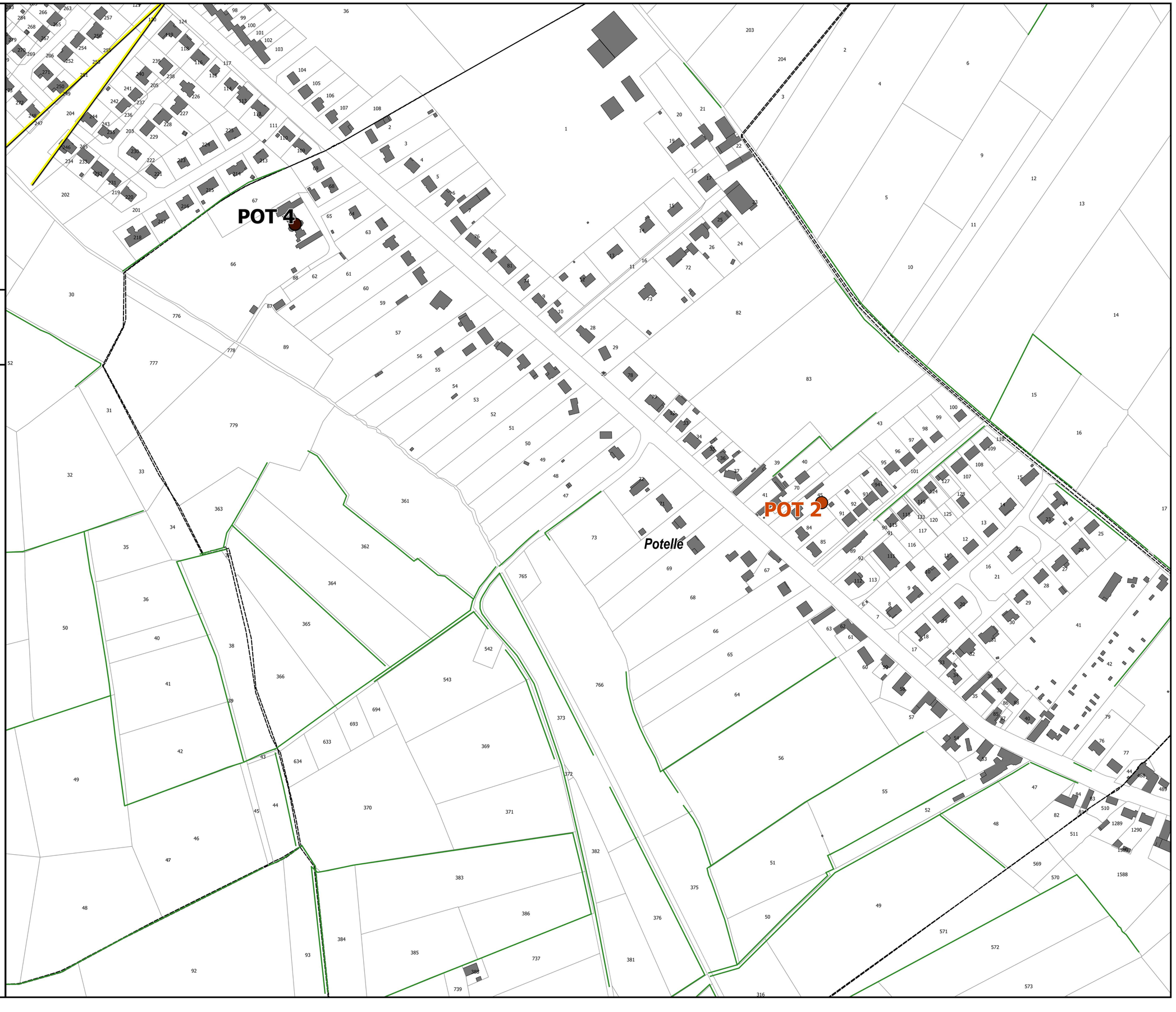

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Preux-au-Bois

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

PAB 1
PAB 2
PAB 3
PAB 4
PAB 5
PAB 7
PAB 8
PAB 9
PAB 10
PAB 11
PAB 12
PAB 13
PAB 14

Preux-au-Bois

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Preux-au-Sart

ECHELLE 1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

PAS 1
PAS 2
PAS 3
PAS 4
PAS 5
PAS 7
PAS 8
PAS 9
PAS 12
PAS 15

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Raucourt-au-Bois

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

RAB 2

RAB 1

RAB-o-001

Raucourt-au-Bois

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Robersart

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

ROB 1
ROB 2
ROB 3
ROB 4
ROB 5
ROB 6
ROB 7

Robersart

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Ruesnes

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

RUE 1

RUE 2

RUE-o-001

LGN 35

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Saint-Waast

ECHELLE 1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

SWA 5
SWA 9
SWA 13
SWA 8
SWA 15
Saint-Waast

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Salesches

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

SAL 19
SAL 5
SAL 4
SAL 2
SAL 18
SAL 13
SAL 8
SAL 9
SAL 6
SAL 17
SAL 12
SAL 11
SAL 16
SAL-o-002
SAL 14
SAL 3
NEU 7

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Sepmeries

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

SEP 1
SEP 2
SEP 4
SEP 5
SEP 7
SEP 8
SEP 9
SEP 10
SEP 11
SEP 12
SEP 13
SEP 14
SEP 15
SEP 16
SEP 17
SEP 18
SEP 19
SEP 20
SEP 21
SEP 22
SEP-o-001

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Taisnières-sur-Hon

ECHELLE 1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

TSH 21

TSH 11

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Vendegies-au-Bois

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

VAB 1
VAB 4
VAB 5
VAB 6
VAB 7
VAB 8
VAB 9
VAB 10
VAB 11
VEN-o-001
Vendegies-au-Bois

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Villereau

ECHELLE 1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

Villereau

VIL 6

VIL 10

VIL 5

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Villers-Pol

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

Villers-Pol

VPO 6
VPO 20
VPO 11
VPO 27
VPO 13
VPO 26
VPO 15
VPO 12
VPO 16
VPO 14
VPO 21
VPO 10
VPO 17
VPO 2
VPO 18
VPO 22
VPO 4
VPO 23
VPO 19
VPO 7

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Wargnies-le-Grand

ECHELLE
1/5 000

4.2

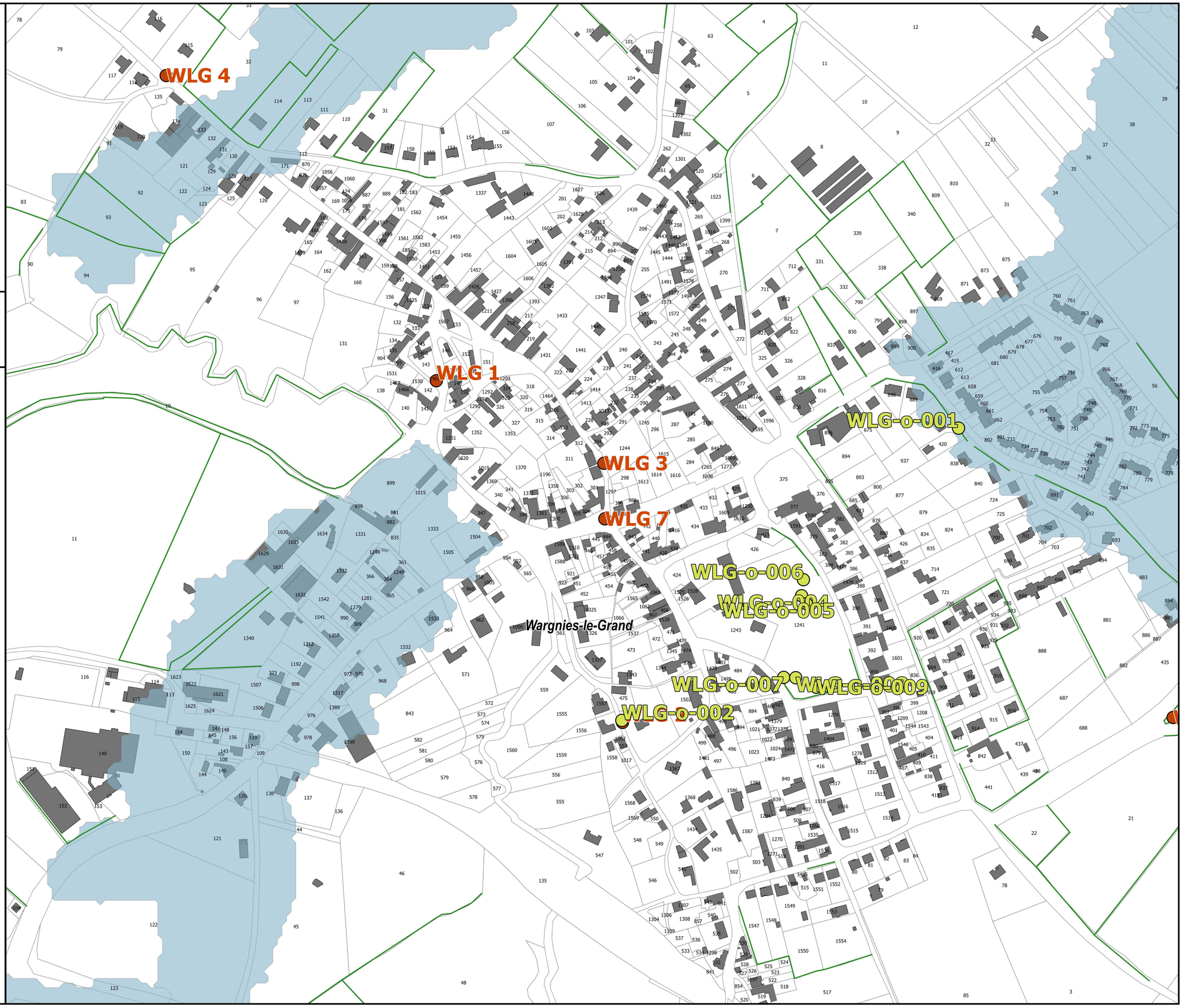

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Wargnies-le-Petit

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

WLP 20
WLP 13
WLP 2
WLP 12
WLP 1
WLP 6
WLP 5
WLP 8
WLP 16
WLP 9
WLP 3
WLP 18
WLP 14
WLP 19